

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2007

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2007 - (n° 421)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 124

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase de l'alinéa 8 de cet article, après les mots : « au titre », substituer au mot :

« de »,

les mots :

« des exercices ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.